



**Vous êtes tous invités  
à l'inauguration  
du site touristique du  
Lac de La Palisse le**

**4 juillet 2015**

**à 11h30**

## ETAT CIVIL

### Naissances :

**GROSBOIS Témudjin,  
John, Fanfan  
le 29 avril 2015  
Fils de Eric GROSBOIS  
et Ingrid BOUIT  
(Pré de Mazan)**

### Décès :

**ROUX René  
le 17 février 2015  
à l'âge de 87 ans  
(Mas de Roux)**

**VEZZARO Joseph  
le 23 février 2015  
à l'âge de 66 Ans  
(Bèque)**

**OLLIER née TEYSSIER  
Maria  
le 24 avril 2015  
à l'âge de 94 ans  
(Rognon)**

### Inhumation :

**REDON née  
PEYRONNET  
Marie-Louise  
décédée le 15 avril  
à l'âge de 80 ans**

## *Le mot du Maire*

Chères Crouseillounes, chers Crouseillous,

Avec toute mon équipe, je suis très heureuse de vous présenter un nouveau bulletin municipal qui, comme à chaque fois, vous apporte une foule d'informations sur la vie de notre commune.

L'hiver qui, pour beaucoup d'entre nous, complique énormément la vie au quotidien, nous a apporté des journées de burle d'une violence intense provoquant son cortège de grosses difficultés de circulation. Je remercie nos employés communaux, Kinou et Christophe, et l'entreprise Chabanis qui ont géré au mieux ces épisodes neigeux pour assurer les priorités qui ont toujours été les nôtres, à savoir : les soins infirmiers, le ramassage scolaire, la collecte laitière, ... mais bien évidemment, toutes les routes ne peuvent pas être déneigées à 8 h du matin et chacun d'entre nous doit anticiper ses déplacements ou les repousser dans la mesure du possible. C'est, me semble-t-il, le seul moyen pour assurer sa sécurité et celle des autres les jours de grosse burle. A cette occasion, je remercie chaque habitant pour sa capacité d'adaptation et sa patience.

Cet hiver, le déneigement s'élève à 84 245 € TTC pour 35 km de voirie, ce qui fait une dépense de 2 407 €/km. Mais cette année, le Conseil Départemental a décidé de plafonner les dépenses à 1 500 €/km et attribue la subvention de 50 % sur cette base. Pour notre commune, la subvention s'élève ainsi à 26 250 €. Nos dépenses de déneigement sont dues à la burle, un phénomène qui sévit sur la montagne. Certains élus du département ont du mal à l'imaginer et ne reconnaissent pas la nécessité du déneigement pour le maintien de la vie quotidienne dans nos campagnes.

Le 25 avril, le conseil municipal a voté le budget. Comme pour toutes les communes, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'état a baissé : elle passe de 54 734 € à 44 141 €. Avec la baisse de la subvention déneigement, ce sont quelques 26 500 € qui manquent au budget de fonctionnement.

L'éclairage public génère des dépenses importantes d'entretien (pour 2014 : 3 600 €) et de consommation électrique (pour 2014 : 6 460 €). Des compteurs relèvent la consommation sur le village et les hameaux. Pour les maisons isolées, un forfait est établi suivant la puissance de la lampe installée. Ne serait-il pas judicieux, hors période estivale, d'éteindre les lampes quelques heures en milieu de nuit dans le village et les hameaux ? Certaines lampes non réglementaires devront être changées : pourquoi ne pas installer des lampes moins puissantes ? De même une réflexion est en cours concernant les lampes installées sur les résidences secondaires. Ces opérations peuvent être financées à hauteur de 50 % par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie). Le conseil municipal a engagé un plan de rénovation et d'économie d'énergie sur 2 ans et nous serons à l'écoute de toutes vos idées alliant confort et économie.

Un nouveau service toute l'année !!! nous avons réussi à organiser un marché tous les samedis matins de 10h 30 à 12 h 30 sur la place du village.

Je tiens à remercier très chaleureusement les commerçants qui ont accepté de venir toute l'année et qui apportent une offre de produits indispensables. Merci à Marie et Thierry Ramora, à Vincent Bastide, à Bernard Rippert et à Cathy Usala.

Je veux féliciter toute l'équipe de la Bouquinerie Crouseilloune : elle a invité trois auteurs à venir partager leurs connaissances et présenter leurs livres ; également, une famille de vignerons est venue parler de sa passion pour son métier. Quatre conférences passionnantes, très suivies. Ça bouge sur notre montagne !!!

Fin mai, vous avez reçu les factures des ordures ménagères. Le montant de la redevance est resté identique à celui de 2014. La lettre d'information jointe au courrier pointe les coûts élevés de la collecte et incite au tri sélectif. Sur la demande de la communauté de communes, les containers seront regroupés pour diminuer les temps de ramassage. Je vous encourage à mettre vos emballages ménagers dans les poubelles jaunes. Imaginez le contenu de toutes les poubelles grises transporté et mis en décharge vers une installation de stockage dans la vallée du Rhône .... Imaginez le coût de ce transport et le coût de l'enfouissement. Le tri est un geste nécessaire : il fera diminuer le coût de la facture et il en va de la préservation de notre cadre de vie.

Les travaux de construction d'un nouvel évacuateur de crues sur le Gage avancent. Depuis début mai, une centrale à béton a été installée à La Palisse. C'est la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui a autorisé l'implantation de cette installation classée. Elle sera démontée à la fin des travaux de maçonnerie prévue en 2016. Le percement de la galerie est presque terminé. Sur le bulletin N° 12, nous vous avons présenté les travaux. EDF filme toutes les phases du chantier et nous en remettra un exemplaire.

A la demande d'EDF au vu des contraintes et des risques occasionnés par les travaux et à la demande de la Fédération Départementale de Pêche à cause du niveau d'eau très bas imposé par ces travaux, j'ai pris un arrêté municipal pour interdire la pêche sur le plan d'eau du Gage.

De même, comme M. Le Maire du Lac d'Issarlés, j'ai pris un arrêté pour interdire la circulation sur la route du Poyet, hormis l'accès aux riverains.

Je demande également aux marcheurs qui empruntent le sentier « l'eau et sa force » d'être très attentifs et prudents sur le secteur du chantier et surtout de ne pas sortir du chemin balisé. Nous n'avons pas trouvé de solutions d'évitement.

Toutes ces mesures montrent bien l'importance du chantier.

Enfin, le samedi 4 juillet, je vous invite à l'inauguration de la Plateforme de Services et des logements Vivarais Habitat de Sainte Eulalie à 9h30 et de l'aménagement des bords du Lac de La Palisse à 11h30. Un petit déjeuner à Sainte Eulalie et un apéritif dînatoire à La Palisse seront offerts par les deux communes et la Communauté de Communes.

Venez visiter ces deux réalisations qui, j'en suis persuadée, vont créer une dynamique et offrir un regain d'animation et d'attractivité à notre territoire. Elles ont nécessité beaucoup d'énergie et de détermination de la part des élus et beaucoup d'investissement de la part de tout le personnel administratif.

J'espère que vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations que vous souhaitez et je remercie toute l'équipe qui a travaillé sur ce numéro.



Bonne lecture

Françoise LAURENT



# clic clac !

N'oubliez pas  
d'envoyer vos photos  
à l'adresse e-mail :

photoducros@orange.fr  
avant le 15 août  
(5 photos, vos noms,  
adresse, téléphone)

Sur le thème :  
**L'hiver**  
**à Cros de Géorand**

pour l'exposition du  
10 nov 2015  
au 30 janv. 2016

A bientôt !  
La Bouquinerie  
Crouseilloune



## Bien commencer l'année !



Les vœux du Maire sont entrés dans la tradition. C'est l'occasion de retracer les actions menées durant l'année écoulée, de présenter les projets qui motivent l'équipe municipale pour la nouvelle année et de rendre compte des événements récents.



## Faire ses emplettes à Cros de Géorand

- Mardi - tous les 15 jours de 15h30 à 16h00 sur la place du village camion **crèmerie/épicerie** de Dominique Méjean (prochain passage le 30 juin).
- Mercredi - **dépôt de pain** à la salle des associations de 13h30 à 14h00 (commande à effectuer avant mardi auprès du boulanger, Vincent Bastide 04 75 38 79 54)
- Samedi - **marché** sur la place du village de 10h30 à 12h30 (fruits & légumes, pain, fromages, pâtisseries, pizzas, ...)  
- tout l'été à partir de 15h00 **marché estival** au Lac de La Palisse (début de saison le 27 juin)

Et la **boucherie charcuterie** de Didier Moulin toute l'année !

## François s'installe au Pré de Mazan

François Jouffre a suivi une formation fromagère à Poligny. Il souhaite proposer une gamme de **produits laitiers** telle que : yaourts au lait entier, fromage blanc battu entier, confiture de lait, un fromage lactique appelé « le séponet » (type Marcellin), mais aussi plusieurs fromages longuement affinés : « le bourru » (une fourme de pays), « l'atomme » (une tomme à croûte fleurie) et dès 2016 : « la ronde » (un énorme fromage de type Abondance).

Vous pourrez découvrir ses produits au marché de Sainte-Eulalie le jeudi matin, au magasin de producteurs « la Chavade » (ouverture d'avril à novembre), à l'épicerie du Béage. De plus, une petite boutique pour réaliser la vente directe à la ferme du Pré de Mazan (**Les Jallades**) devrait voir le jour au mois de juillet.



## L'assainissement individuel

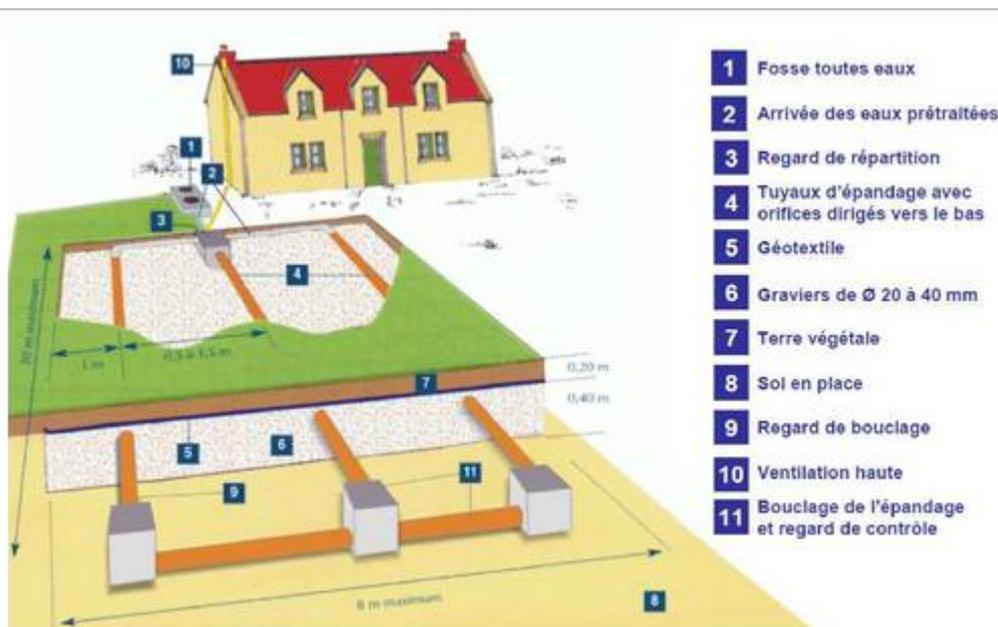
Le 28 avril, a eu lieu une réunion d'information sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Son but est de lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines et de préserver la santé publique.

La loi sur l'eau de 1992, le code général des collectivités territoriales et quelques arrêtés ministériels imposent aux maires la mise en place de ces contrôles. Pour assurer cette mission, les communes des communautés de communes des Sources de La Loire et Entre Loire et Allier ont lancé un appel d'offres pour choisir un prestataire de service. La société Véolia a été retenue pour une durée de 4 ans et assure des missions de contrôle et de conseil aux usagers.

Pour ce faire, un agent, M. Xavier Vigouroux, fera un diagnostic initial de l'ensemble des 160 installations existantes. Un contrôle est également nécessaire lors de la conception et la réalisation de constructions neuves et réhabilitées et lors de la vente d'un bien immobilier. Certains diagnostics ont déjà eu lieu.

Merci de bien vouloir réserver un bon accueil à M. Vigouroux. Son portable : 06 35 02 32 37.

A l'issue du contrôle, un classement sera donné à l'installation impliquant une mise en conformité partielle ou totale suivant le cas ou attestant sa conformité. Dans les cas les plus défavorables avec risques de pollution et mise en danger d'autrui, des aides financières pourront être obtenues auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, lors de démarches groupées traitées par le SPANC.



Plan d'un assainissement conçu pour une maison de cinq pièces sur terrain plat.

### Infos pratiques

#### Trésorerie de Coucouron

Nous sommes dorénavant rattachés à la Trésorerie de Coucouron.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et l'après-midi sur RdV.

Tél. 04 66 46 55 15

Fax. 04 66 46 17 92

#### Prochaines élections

Élections des conseillers régionaux

**Le 6 décembre 2015**

**Le 13 décembre 2015**

#### Ne jetez plus vos bouchons de liège !

Donnez-les à l'association **France Cancer**.

L'association France Cancer a pour but de récolter des fonds qui sont reversés pour la recherche contre le cancer.

L'association récupère les bouchons de liège et les vend à un liègeur qui les broie et les utilise comme isolant thermique et phonique. L'intégralité de cette vente est remise aux unités de recherche sur le cancer.

Annick et Bruno PASCAL, habitants à Beauregard, ont proposé de faire un **point de collecte à la mairie**.

Alors, n'hésitez pas, gardez vos bouchons de liège, ainsi vous éviterez qu'ils finissent à la poubelle et vous ferez une bonne action.

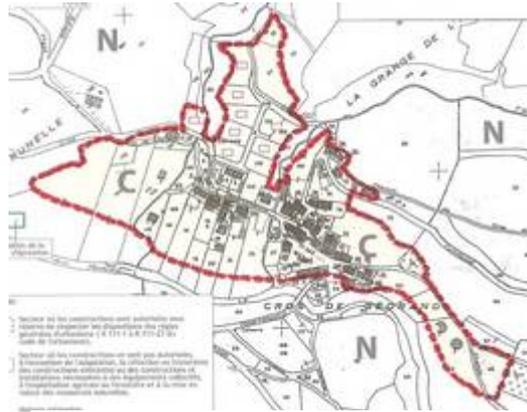
## Grenelle de l'environnement Urbanisme

La loi cherche à *verdir*, simplifier ou mettre en cohérence les outils d'urbanisme en groupant les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. La loi fixe des objectifs environnementaux à introduire dans les SCOT, PLU et cartes communales, qui doivent intégrer les enjeux d'effet de serre, de maîtrise de l'énergie, de production énergétique propre et sûre à partir de sources renouvelables, de qualité de l'air, de l'eau et des sols, de restauration et protection de la biodiversité (via notamment la restauration d'espaces naturels, forestiers et des continuités écologiques, avec une répartition «géographiquement équilibrée» et économe en espace) de l'emploi, de l'habitat, du commerce et des services.

## La carte communale

### Une mise à jour prenant en compte la réalité et les nouvelles règles

Notre commune est dotée depuis 2005 d'un document d'urbanisme : la carte communale, dont les contours actuels sont dessinés ci-dessous



Zonage actuel du bourg ci-dessus ↑

Zonage actuel de La Palisse ci-contre ⇨



La durée de vie d'une carte communale est de 8 à 10 ans. Les diverses lois votées dans le cadre du Grenelle de l'environnement obligent les collectivités locales à faire évoluer leurs documents d'urbanisme à l'échéance 2017. Ainsi, les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) devront être mis en place sur les communautés de communes où toutes les communes n'ont pas de documents d'urbanisme. Ce sera le cas pour notre communauté de communes. Sans attendre cette échéance et dès 2014 le Conseil Municipal de Cros-de-Géorand a décidé de lancer un programme de révision de la carte communale pour prendre en compte les nouvelles règles d'urbanisme et la réalité du village, notamment l'aménagement touristique de La Palisse.

La commune a engagé le bureau d'études IATE (Ingénierie Aménagement du Territoire Environnement) pour faire un diagnostic précis concernant notre situation au niveau urbanisme. Le bureau d'étude ayant la compétence requise a eu pour mission de proposer une nouvelle carte communale en fonction de l'état des lieux et des nouvelles exigences territoriales (dossier encadré par la DDT et la Préfecture).

La réglementation requiert une évolution des surfaces libres constructibles proportionnelle à la courbe démographique. Or, Cros de Géorand comptait 268 habitants en 1990 et seulement 175 en 2010 soit une baisse de 35%. Dès lors, la réglementation impose une diminution drastique des surfaces constructibles.

Les zones constructibles se trouvent uniquement autour du village du Cros de Géorand et dans le hameau de La Palisse.

La surface constructible disponible (Village + La Palisse) étant de 83 882 m<sup>2</sup>, il est exigé de diminuer la surface à 17 570 m<sup>2</sup>.

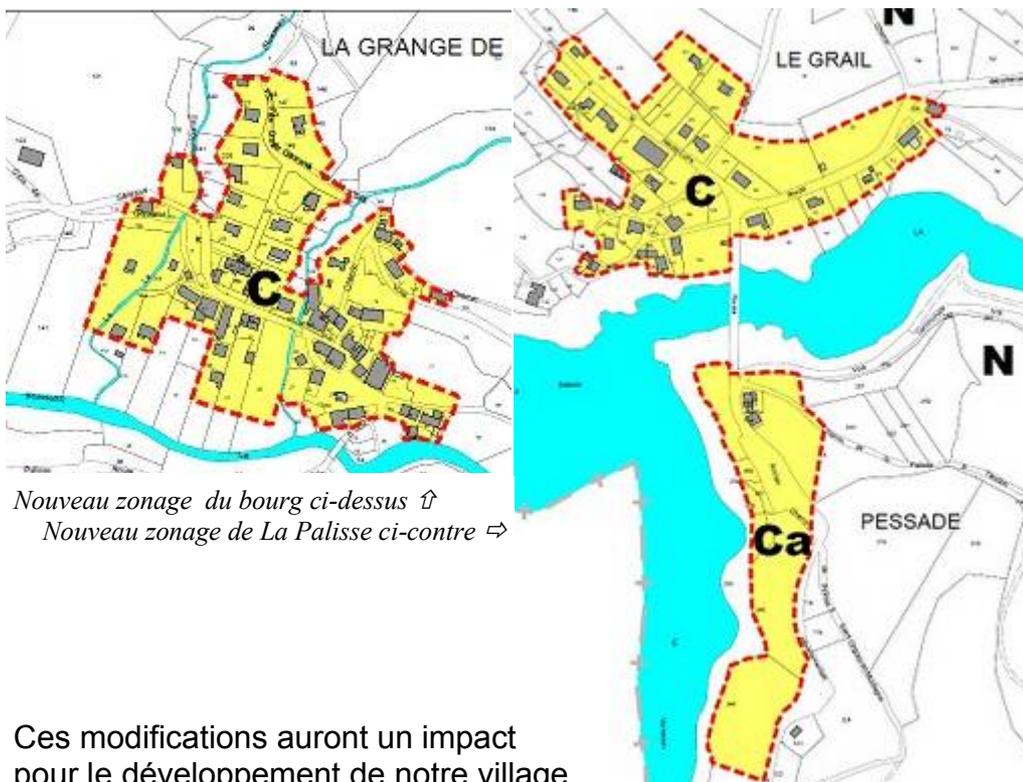
D'autres contraintes viennent s'ajouter telles que l'exigence d'un habitat groupé et la prise en compte de données environnementales. L'ensemble de ces règles complique la volonté exprimée par le Conseil Municipal de développer notre village. Pour ce futur document d'urbanisme, les élus ont fixé les objectifs suivants : tenter de favoriser le développement de l'habitat permanent, maintenir le paysage agricole du Cros de Géorand et soutenir le développement du tourisme rural.

Le conseil municipal a débattu de la zone constructible délimitée dans la révision de la carte communale proposée par IATE :

Zone C : zone constructible village + La Palisse

Zone Ca : zone constructible à vocation particulière : le tourisme

Les bords du barrage de La Palisse ainsi que le camping se trouvent dans la zone Ca – Ces zones seront délimitées par le bureau d'études IATE.



Nouveau zonage du bourg ci-dessus ↑  
Nouveau zonage de La Palisse ci-contre ⇨

Ces modifications auront un impact pour le développement de notre village.

Vous êtes tous concernés. Ce futur document d'urbanisme sera déposé à l'enquête publique à l'automne ou l'hiver prochain, avant d'être mis en place par arrêté du Maire courant 2016. La population sera la bienvenue et devra faire remonter ses remarques dans les cahiers de doléances ou au commissaire enquêteur.



Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique « les ZNIEFF » et les sites Natura 2000 « Secteur des Sucs » et « la Loire et ses affluents », présents sur notre commune, imposent une évaluation environnementale spécifique : Évaluation des Incidences des Plans et Programmes sur l'Environnement (EIPPE).

De même, la carte communale devra répondre aux objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SAGE Loire Amont.

## Les réunions du Conseil Municipal

# en bref ...

### Conseil du 14 janvier 2015

#### Loyers des logements communaux

Le conseil municipal décide d'augmenter les loyers mensuels de 1 % pour l'année 2015.



#### Taxe de pâturage 2015

Une augmentation de 1% est décidée.  
Elle passe de 33,83 € à 34,16 € l'hectare.

Pour info, il y a actuellement 4 logements vacants à Cros de Géorand :

- 2 appartements du Foyer Vellave
  - 2 appartements Ardèche Habitat
- Vous pouvez déposer une demande en Mairie.

#### Tarifs de la salle polyvalente

Les tarifs ne changent pas en 2015 :

- Location par une association de la commune ..... gratuit  
(pour une réunion)
- Location par une association de la commune ..... 50,00 €  
(animation avec entrée payante)
- Location par un particulier résident ..... 80,00 €
- Location par un particulier non résident ..... 150,00 €
- Location par un professionnel ..... 150,00 €  
(restaurateur, traiteur)

**Une caution  
est demandée  
pour toute  
location de la  
salle polyvalente**



#### Tarifs de location des gîtes en 2015

Deux gîtes d'une capacité de 5 personnes chacun  
(possibilité de regrouper les deux gîtes pour une capacité maximum de 10 personnes)

- Haute saison (été) - 1 semaine ..... 270 €
- Moyenne saison (petites vacances) ..... 270 €
- Basse saison ..... 270 €
- Week-end - 2 nuits ..... 115 €
- Week-end - 3 nuits ..... 150 €



**Plus de renseignements sur le site :**  
[www.gites-de-France-ardeche.com/gite.rural-75005.html](http://www.gites-de-France-ardeche.com/gite.rural-75005.html)

**ou à la mairie au 04 75 38 94 64**

#### Ouverture des crédits d'investissement pour 2015

Préalablement au vote du budget prévisionnel 2015, le Maire peut régler uniquement les dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser.

Une délibération est prise pour permettre au Maire de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente à hauteur de 25% des crédits inscrits au compte administratif 2014.

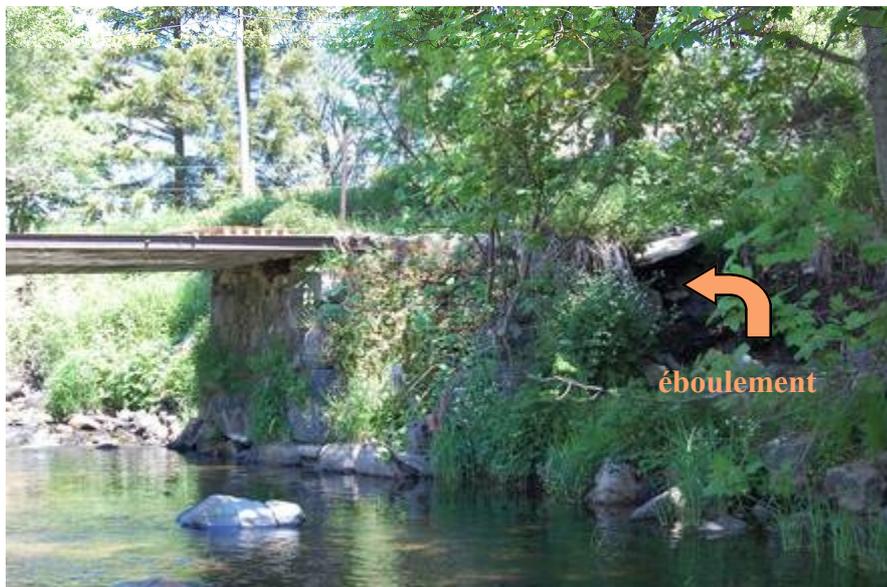
## **Communauté de Communes des Sources de la Loire Compétence communications électroniques**

Le conseil municipal valide cette nouvelle compétence prise par la communauté de communes par délibération du conseil communautaire en date du 12/11/14.

### **Marché SATESE**

#### **Assistance technique pour la station d'épuration**

Le SATESE Drôme Ardèche (Service d'Assistance Technique aux exploitants de Stations d'Épuration géré par le Département de la Drôme) intervient depuis 6 ans sur la station d'épuration du Cros de Géorand par marchés d'une durée de trois ans. Ce marché est arrivé à échéance le 31/12/14. Une nouvelle offre est faite à la mairie d'un montant de 1 440 € HT pour 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2017. Le conseil municipal valide cette offre et autorise le Maire à signer le marché.



#### **Dégâts aux voiries suite aux orages de novembre 2014**

La Commune est reconnue sinistrée par arrêté pour l'indemnisation des particuliers.

Concernant les dégâts causés sur la voirie communale, une subvention de l'Etat peut être obtenue. Le conseil municipal délibère pour solliciter cette subvention de 30%. Le montant des dégâts estimé par la DDT (Direction Départementale des Territoires) s'élève à 19 968,85 €.

## **Conseil du 14 février 2015**

### **Révision de la carte communale**

Pour répondre aux exigences des nouvelles lois mises en place sur l'urbanisme, des zones seront délimitées par le bureau d'études IATE. Les conséquences de cette modification sont importantes pour les propriétaires et pour le développement de notre village ; le conseil municipal a débattu de la zone constructible proposée par IATE (voir page 4 et 5 de ce bulletin).

### **Projet de traverse de La Palisse**

#### **Tranche 2 (cœur du hameau et placettes)**

Afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 10 000 € accordée par l'Etat (dossier du Sénateur Teston), un nouveau plan de financement est élaboré prenant en compte cette subvention. Une délibération est prise afin de mettre à jour le dossier de subvention attendu par la préfecture.





## Convention de déneigement avec la Communauté de communes

La convention de déneigement passée avec la communauté de communes ayant expiré, il convient de la renouveler. Cette convention concerne le déneigement du quai de traitement des ordures ménagères situé aux Vestides. Le conseil municipal valide cette proposition et charge le Maire des démarches.

## Conseil du 25 avril 2015

### Compte administratif 2014

#### Budget communal

Section de fonctionnement

Dépenses : 382 849,98 € - Recettes 638 186,83 € - Excédent 255 336,85 €

Section investissement

Dépenses 968 378,13 € - Recettes 746 965,31 € - Déficit 221 412,82 €

Le conseil municipal valide le compte administratif dans son ensemble et affecte les résultats comme suit :

L'excédent de fonctionnement est réparti en recettes d'investissement pour 241 370,22 € servant à couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser, et en excédent de fonctionnement reporté pour 13 966,63 €.

#### Budget service eau et assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses 25 682,38 € - Recettes 43 268,66 € - Excédent 17 586,28 €

Section investissement

Dépenses 45 395,41 € - Recettes 26 787,98 € - Déficit 18 607,43 €

Le conseil municipal valide le compte administratif dans son ensemble et affecte les résultats comme suit : L'excédent de fonctionnement est reporté en recettes d'investissement pour couvrir le déficit.

#### Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Section de fonctionnement – Dépenses 830,50 € – Recettes 2 385,72 € - Excédent 1 555,22 €

Le Conseil d'administration valide le compte administratif.

L'excédent de fonctionnement est reporté sur 2015.

### Vote des taux d'imposition pour 2015

Le conseil municipal vote le taux d'imposition des quatre taxes directes locales applicables en 2015. Il est décidé de ne pas augmenter les taux communaux. Pour rappel les taux appliqués sont :

Taxe d'habitation .....	11.17 %
Taxe foncière bâti .....	7.47 %
Taxe foncière non bâti .....	53.17 %
Cotisation foncière des entreprises CFE .....	19.54 %





### Tarif de l'eau et de l'assainissement pour 2015

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de l'eau et de l'assainissement. Pour rappel les tarifs appliqués sont :

Abonnement eau/an .....	66,00 €
Puis tarifs au m <sup>3</sup> - l'eau.....	0,85 €
la redevance pollution domestique .....	0,31 €
la redevance prélèvement .....	0,10 €

Abonnement assainissement/an.....	66,00 €
Puis tarifs au m <sup>3</sup> - l'assainissement .....	0.85 €
la redevance modernisation des réseaux .....	0.19 €

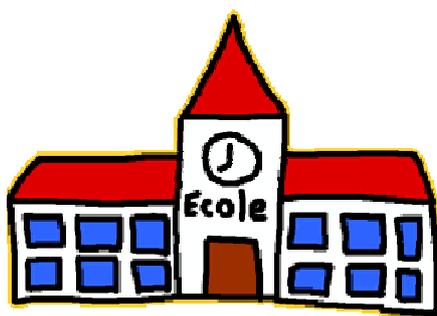
### Vote des subventions aux écoles

Le conseil municipal reconduit son aide scolaire d'un montant de 240 € par élève fréquentant les classes primaires et collège. Cette aide est versée aux associations scolaires pour financer les sorties culturelles et sportives de l'année :

OGEC Ecole privée de Ste Eulalie .....	240 €
OCCE collège de St Cirques .....	240 €
OCCE Ecole publique de Le Béage .....	480 €
soit un montant total de .....	<b>960 €</b>



Hamma, Manon, Rémi et Selena vont à l'école au Béage, à Sainte Eulalie et à Saint Cirques



### Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les subventions de fonctionnement aux associations ci-après :

Comité des jeunes .....	865 €
Club de Géorand.....	865 €
Association de chasse .....	275 €
Association de pêche.....	275 €
Bouquinerie Crouseilloune.....	275 €

Amicale pompiers Béage.....	95 €
Amicale pompiers St Cirques .....	95 €
ADMR montagne ardéchoise.....	160 €
FNACA Béage .....	75 €
FNACA St Cirques.....	75 €

Soit un montant total de ..... **3 055 €**



## Conseil du 25 avril 2015

### Vote du budget primitif 2015

#### Budget communal

Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à 545 848,63 €

Section Investissement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à 578 657,45 €

Le Conseil Municipal valide le budget prévisionnel tel que présenté par le Maire.

#### Budget Service eau et Assainissement

Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à 43 195,15 €

Section Investissement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à 49 142,43 €

Le Conseil Municipal valide le budget prévisionnel tel que présenté par le Maire.

#### CCAS

Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes s'équilibrent à 2 855,22 €

Le conseil d'administration valide le budget prévisionnel.

### Régularisation du foncier - Chemin d'accès à Crapaud

Suite à la vente de la maison de Crapaud, et afin de régulariser le foncier du chemin d'accès à la maison, la commune souhaite devenir propriétaire d'une parcelle appartenant aux consorts Lavastre, Méjean, Deschaux. Un acte sera passé chez Maître Chauche à Vals ; la parcelle sera cédée gratuitement.

Le conseil municipal valide cette décision.

Petite  
parcelle  
n° AM 141  
(46 m<sup>2</sup>)

### Adhésion de la communauté de communes au Syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique)

La communauté de communes des Sources de la Loire a pris une compétence supplémentaire de nature à lui permettre d'exploiter les réseaux de communications électroniques sur son territoire. Le conseil municipal approuve cette adhésion.



### Convention de déneigement avec la commune du Lac d'Issarlès

La commune du Lac d'Issarlès déneige la route d'accès au quartier du Poyet et facture le travail effectué à la commune de Cros de Géorand. Une convention est mise en place pour déterminer les conditions de déneigement. Le conseil municipal donne autorité au Maire pour signer cette convention.

### Convention avec le Département de l'Ardèche pour une mission d'assistance technique dans le domaine de la voirie

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'état s'étant désengagé sur cette mission, le Département de l'Ardèche propose une assistance technique aux collectivités en matière de voirie communale : une mission de base, forfaitisée à 2,50 € /habitant/an pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et une mission optionnelle, forfaitisée à 1 €/habitant/an pour les travaux d'aménagement de voirie et des dépendances. Le Conseil Municipal accepte de recourir à cette proposition uniquement pour la mission de base.

## La proximité c'est pratique !

### Une plateforme de services

La Communauté de Communes des Sources de la Loire à laquelle Cros de Géorand est rattaché a ouvert tout récemment, en décembre 2014, une plateforme de services située à Sainte-Eulalie.

Inutile de courir à des kilomètres :

huit professionnels de différents secteurs réalisent des permanences de manière régulière.



↑ Animation pour les fêtes de Pâques

Professions	Noms	Coordonnées	Jours d'intervention	Horaires
ostéopathe	Abeillon Charlène	06 20 89 86 89	Mardi matin et vendredi après-midi toutes les semaines	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Assistante sociale MSA	Fief Joëlle	06 34 12 67 21	3 <sup>ème</sup> mercredi du mois	14h00 - 16h00
Assistante sociale CG	Grégoire Axelle	04 66 46 14 18	4 <sup>ème</sup> mercredi du mois	14h00 - 16h30
Esthéticienne	Antinori Muriel	06 86 47 79 30	Mercredi après-midi et samedi matin en alternance	14h00 - 18h00 9h00 - 13h00
Diététicienne	Payet Elise	06 87 47 99 38	1 <sup>er</sup> samedi du mois	9h00 - 12h00
Opticien	Espiard Stéphane	04 75 94 54 27	1 <sup>er</sup> lundi du mois	13h30 - 17h00
Coiffeuse	Brun Morgane	06 82 83 42 90	3 <sup>ème</sup> mardi du mois	8h30 - 15h00
Banque	Crédit Agricole	04 75 20 58 24	Jeudi toutes les semaines	11h00 - 12h00

Ces permanences sont ouvertes à tous et permettent le maintien de services de proximité.

Vous souhaitez ou connaissez un professionnel voulant intégrer la plateforme de services, n'hésitez pas à nous en faire part au 04.75.38.40.88.

#### Les animations

La Plateforme est un lieu de rencontre. Il y a eu six animations depuis le début de l'année : atelier manuel et créatif, conférence sur l'équilibre alimentaire, contes, concert de l'école de musique, atelier culinaire. Les animations sont gratuites : n'hésitez pas, petits et grands, à venir partager un moment de convivialité.



# Histoire

En ces années commémoratives nous proposons des articles sur les années 1914-1918 vécues à Cros de Géorand.

Le bulletin n° 14, retraçait l'histoire du Monument aux Morts de Cros de Géorand.

Dans ce bulletin n° 15, nous abordons l'entrée en guerre.

Et dans le bulletin n° 16, nous parlerons de la vie des soldats au front.

Nous avons effectué des recherches dans les archives, les registres d'état civil, les registres des délibérations du Conseil Municipal puis nous les avons rattachées aux événements départementaux et nationaux au temps de la mobilisation.

De précieuses informations ont été trouvées dans l'ouvrage de Cyprien GINEYS et dans le n°122 de la revue Mémoire d'Ardèche et Temps Présent

## Première guerre mondiale

### Former une armée

Avant de parler de l'armée de la revanche, il est nécessaire de faire un retour en arrière et de rappeler le traumatisme créé en France par la défaite de 1870. L'humiliation de la défaite militaire face à l'armée prussienne et la perte des provinces d'Alsace et de Lorraine, sont en effet directement liées à la création de l'armée de la revanche et à son évolution jusqu'à la mobilisation d'août 1914.

La leçon sera retenue par les premiers législateurs de la 3<sup>ème</sup> République qui vont s'efforcer de mettre sur pied une armée préparée à assurer la défense du pays. Convaincus que la cause de la défaite a été la supériorité numérique et technique des Allemands, permise par le service militaire universel prussien, ils organisent un système comparable.

Ce sera le but de la loi de recrutement de 1872, laquelle établit un système très inégalitaire dans lequel une partie des recrues désignée par tirage au sort effectue cinq ans de service alors que les plus chanceux ne sont incorporés que pour un an. Ceux qui appartiennent à des catégories favorisées (les étudiants et les séminaristes en particulier) en sont dispensés.

A Cros de Géorand, nous trouvons trace de ce système du tirage au sort dans une délibération du Conseil Municipal en séance du 9 mars 1902 :

*les membres présents formant la majorité, le Maire communique les pièces à l'appui, la liste des jeunes gens de la classe 1901, domiciliés dans la commune qui ont présenté une demande régulière de dispense au titre de soutien de famille. Il invite l'assemblée à émettre sur ces demandes l'avis motivé exigé par l'article 22 de la Loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée. Le Conseil Municipal, après avoir examiné avec soin les pièces produites et la situation de chaque intéressé ; Considérant que la réalité des motifs invoqués est établie par l'instruction en ce qui concerne les demandes des sieurs Breyssse Léon Antoine n°94 du tirage au sort, Reynaud Victor Philippe n°20 du tirage au sort, Ollier Victor Cyprien n°3 du tirage au sort ; Lavastre Léon Germain Clovis n°16 ; Breyssse Victor Cyprien n°72, mais qu'il n'en est pas de même pour celles du sieur Testud Léon Ferdinand qu'il résulte en effet des documents communiqués et des renseignements recueillis que ledit Testud Léon Ferdinand n'est pas de soutien de famille indispensable car il a trois frères plus âgés que lui et le père Testud Pierre se trouve dans une aisance relative de fortune.*

En vérité, il s'agissait d'une décision bien difficile à prendre au sein d'un conseil municipal et on peut imaginer les jalousies et les rancœurs que cela pouvait engendrer. En 1905, le tirage au sort sera abandonné et tous les hommes aptes effectueront un service de deux ans. En 1913, la tension internationale s'accroît et l'Allemagne renforce ses effectifs. En France, par la loi du 7 août 1913, tous les jeunes Français aptes seront incorporés à 21 ans et passeront trois ans dans l'armée active. Ils sont ensuite réservistes sur une période de onze ans.

On perçoit les difficultés engendrées par ces mobilisations sur de longues périodes, comme en témoigne la séance du 29 octobre 1901 :

*Le Président communique au conseil le certificat délivré au sieur Dechaux Régis, soldat de la classe 1891 réserviste devant concourir une période d'instruction de vingt huit jours qui commence le trois novembre courant, le conseil municipal, vu le certificat délivré au sieur Dechaux, considérant qu'il est père de trois enfants en bas âge, vu qu'il se trouve dans une situation de fortune très obérée émet un avis favorable à ce que ledit Dechaux soit dispensé de sa période de vingt huit jours, ainsi fait et délibéré jour mois et an que dessus.*

Pour autant, le service militaire est entré dans les mœurs et constitue une étape très importante dans la vie des jeunes Français. Pour beaucoup de ruraux comme les Ardéchois, c'est la première occasion de quitter le milieu local et familial et de s'ouvrir à de nouvelles relations socio-professionnelles, à de nouvelles contraintes, dans une ville de garnison relativement éloignée de leur domicile : Pont-Saint-Esprit pour les Crouseillous.

Ils serviront pour beaucoup dans les 55<sup>ème</sup> et 61<sup>ème</sup> R.I. (Régiment d'Infanterie). Ce fait ne sera pas sans conséquence car cette arme supportera le plus haut taux de pertes au cours du conflit.

*C'est le cas par exemple de Louis Régis Habauzit dont l'acte de décès mentionne son matricule : soldat 896 au 55<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie.*

### L'entrée en guerre

A la mobilisation le 2 août 1914, les deux garnisons de Privas et Pont-Saint-Esprit vont voir leur population doubler par l'afflux massif des réservistes. Toutes les ressources en hébergement seront réquisitionnées pour abriter des milliers d'hommes qui dirigés, par leur ordre de mobilisation, vont débarquer des trains. Cette situation ne durera que quelques jours, le temps que les régiments rejoignent le secteur de front qui leur est attribué ou, pour les régiments de réserve, une garnison provisoire.

Dès le 6 août, le plan de transport contenu dans le plan XVII organise ces départs. Le 55<sup>ème</sup> RI avec les deux bataillons d'Aix et les réservistes qui viennent compléter son effectif de guerre, quitte Pont-Saint-Esprit le 7 août. Il arrive dans la nuit du 8 août dans la gare de Diarville et Vezelise. Le 61<sup>ème</sup> RI part le même jour, dans les mêmes conditions et pour la même affectation. La totalité du XV<sup>e</sup> Corps est à pied d'œuvre dans la journée du 10 août.

L'ambiance est euphorique tant que l'on foule le sol du pays, mais une fois entassé dans les wagons à bestiaux (40 hommes et 8 chevaux en long), chacun évalue ses chances et l'espoir du retour. Au terme de ce long et pénible voyage les hommes débarquent en Lorraine à l'est de Nancy.

Il a été donné aux régiments recrutés dans la région du XV<sup>e</sup> Corps et donc aux Ardéchois, d'être en première ligne, avec quelques jours d'avance sur leurs compatriotes, face à la terrible réalité de la guerre industrielle, guerre qui comme l'a découvert un officier allemand en octobre 14 se révélait « abattage d'hommes ».

Sur les seuls mois d'août à septembre 1914, Cros-de-Géorand perdra dix jeunes hommes dans la force de l'âge sur le front de l'est :

Augustin Joseph Marius LAVASTRE, le 18 août à l'âge de 22 ans  
 Louis-Régis HABAUZIT le 19 août à l'âge de 26 ans  
 Victor Cyprien GIBERT le 20 août à l'âge de 23 ans  
 Victorin Salomon VOLLE le 20 août à l'âge de 22 ans  
 Zéphirin, Adrien, Algis BREYSSE, le 20 août à l'âge de 23 ans  
 Jean-Louis, Calixte LAURENT, le 20 août à l'âge de 26 ans  
 Théophile Eugène Salomon PAILHES, le 27 août à l'âge de 21 ans  
 Pierre, Louis, Joachim BRUN, le 29 août à l'âge de 21 ans  
 Jean-Louis, Adrien MARTIN, le 22 septembre à l'âge de 22 ans  
 Ernest, Marius, Louis OLLIER, le 22 septembre à l'âge de 22 ans



## Sur le plateau ardéchois

### *Première guerre mondiale (suite)*

Le plateau ardéchois majoritairement organisé en élevage bovin et très peu mécanisé va subir de plein fouet les effets de la guerre. L'agriculture ardéchoise, principale ressource et principal gisement d'emplois du département, voit son organisation profondément modifiée. Après le départ massif des hommes, les femmes prennent la direction des exploitations avec un souci permanent de main-d'œuvre. Elles vont le plus souvent seules, avec l'aide des enfants et des personnes âgées, assurer tous les travaux des champs.

Dès le 7 août 1914, le préfet de l'Ardèche, Charles Audry, demande une convocation d'urgence des conseils municipaux. Il demande un inventaire de la main d'œuvre agricole et industrielle existante susceptible d'être employée aux travaux : hommes non mobilisés, femmes, enfants. Il enjoint de répartir cette main d'œuvre sur le territoire de la commune de manière à préserver les récoltes. Il recommande aussi de rechercher tous les propriétaires de machines agricoles et le moyen d'utiliser ces machines sur le plus grand nombre de terres agricoles. Enfin il demande aux communes de préciser si elles souhaitent recevoir des travailleurs (chômeurs français, kabyles ou étrangers). Le Conseil Municipal de Cros de Géorand se réunira en séance extraordinaire le 13 août 1914 :

*Le conseil vu l'exposé de Mr le Maire et la lecture de la lettre, constate : -1°) que la main d'œuvre agricole se compose dans la commune de Cros de Géorand d'environ 100 hommes non mobilisés, 150 femmes, 45 enfants et la main d'œuvre industrielle de deux meuniers : Varraud Victorin et Varraud Calixte, de deux patrons de machines agricoles à battre le blé : Arcis Louis Victor et Fargier Jean-Pierre que Mr le Maire a déjà proposé un sursis d'appel à cause de leur très grande utilité. Le conseil se joint à lui pour solliciter ces sursis, les intéressés étant indispensables au bon fonctionnement de l'approvisionnement de la commune. -2°) Qu'il y a lieu d'engager vivement chacun dans son quartier, la main d'œuvre disponible à se transporter sur les lieux de la commune ou ses services seront utiles et demandés. Par suite de la pénurie de main d'œuvre agricole et pour éviter une demande exagérée de salaires, le conseil décide que les journées de travail soient fixées à 2,50 francs jusqu'à la fin du mois d'août... nourriture comprise. -3°) constate que les seules machines agricoles existantes dans la commune sont celles désignées ci-dessus dont les propriétaires s'engagent à exécuter tous les travaux qui leur seront commandés - 4°) la commune ne désire pas d'ouvriers en chômage. La main d'œuvre agricole restant étant suffisante.*

A Cros-de-Géorand, c'est la fauchaison qui sera la plus difficile à assurer. C'était un travail d'homme, et les femmes n'avaient reçu aucune formation pour les suppléer. Les hommes apprenaient à faucher à partir de 15-16 ans, quelques jeunes garçons le feront dès 13-14 ans, initiés parfois par leur grand-père qui, au début, tapera leur faux.

La priorité en ce début de conflit, ce sont les demandes de sursis pour toutes les professions potentiellement éligibles. Ce problème est débattu en conseil municipal et soumis au sous-préfet de Largentière. Les possibilités de sursis d'appel sont sans cesse modifiées en fonction des besoins de l'autorité militaire. Ainsi, Louis Michel, étalonnié à Cros de Géorand, (profession rare) se voit refuser un sursis au motif qu'il ne possède qu'un étalon.

La présence de quelques sursitaires ne suffit pas, bien entendu, à assurer la bonne marche de l'agriculture, surtout pendant la période de fauchaison. En effet, la mobilisation a entraîné une perte brutale et massive de main d'œuvre. Cros de Géorand, qui comptait avant la mobilisation autour de 1300 âmes, ne comptera plus que 100 hommes en état de travailler en septembre 1914. Les maires du plateau réclament en vain des permissionnaires, mais ils resteront méfiants quant à la venue d'une main d'œuvre étrangère. Un des aspects qui posa le plus de problèmes sur le plateau fut celui des réquisitions. Elles furent à l'origine d'un profond sentiment d'injustice au sein d'une population laborieuse et pauvre, parfois incapable de fournir le foin demandé.

Suite au prochain numéro...

## *L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)*

Présidée par Jean Marie TAULEIGNE, l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Cros de Gérand, « *La Saint Hubert des Hautes Terres* », a été créée en 1969 et compte aujourd'hui soixante-dix adhérents. Constituée d'un conseil d'administration de neuf personnes, l'ACCA a pour objectif d'organiser la chasse pour assurer une bonne gestion cynégétique. La période de chasse se situe de septembre à janvier, mais vous pouvez rencontrer les chasseurs tout au long de l'année, car nous aménageons des terrains, nous nettoignons des chemins lors de journées de débroussaillage, nous effectuons aussi des comptages nocturnes de gibier. Nous participons aux festivités du village en organisant un ball-trap chaque été.

# Ball-Trap

**Samedi 15 août et  
Dimanche 16 août**



L'ACCA a organisé une sortie en Basse Ardèche le 6 juin dernier à la grotte Chauvet.

Troisième loisir en France, la chasse est une passion, une culture et avant tout un art de vivre.

Le chasseur cueilleur, appuyé par ses fédérations et ses réseaux de techniciens est devenu un véritable gestionnaire et un acteur incontournable de la protection de la nature.

Par sa connaissance de la faune, mais aussi par son implication dans l'aménagement des milieux, la lutte pour le continuum des espaces, la recherche sur les espèces, le maintien de la biodiversité, la veille sanitaire, la régulation des espèces invasives, la Fédération Nationale des Chasseurs, comme chacune des fédérations départementales, est désormais reconnue au titre de la protection de la nature ! Chasser au 21ème, c'est être le maillon d'une chaîne ininterrompue depuis des millénaires et implique de nos jours une responsabilité assumée devant la société qui s'inquiète à juste titre des agressions qu'elle fait subir à la nature. **Le chasseur est fier d'être « un passeur » et de contribuer à sa manière au développement durable.**

Plus qu'un loisir, la chasse permet une relation privilégiée

entre l'homme, la nature et les animaux. Qu'il traque le petit ou le grand gibier, les migrateurs ou le gibier sédentaire, le chasseur doit connaître son territoire et les animaux qui y vivent pour prétendre pratiquer avec des chances de succès.

Il joue un rôle prépondérant dans l'aménagement et la sauvegarde de biotopes favorables pour la faune sauvage.

Enfin, la chasse assure la régulation des espèces en croissance (grand gibier notamment) et la prise en charge des dégâts qu'elles peuvent occasionner aux cultures (22.87 millions d'euros par an rien que pour les dégâts du grand gibier).

Sans chasse, pour empêcher un développement exponentiel des populations, la régulation devrait être réalisée par des agents rétribués par le contribuable. alors qu'actuellement les chasseurs payent pour prendre en charge cette gestion de la faune sauvage. De même, sans chasseurs, les dégâts devraient être indemnisés par le contribuable.

**Témoignage**  
**La Résistance**  
**Samedi 18 juillet**  
**20h00**

Roger Laurent, habitant de Cros de Géorand fut un tout jeune résistant de 17 ans qui faisait partie du 2<sup>ème</sup> bataillon de Francs-Tireurs et Partisans Français (FTP) de Die, dans la Drôme, lors de l'attaque allemande sur tout le Vercors qui fut meurtrière et barbare.

Un mois plus tard, son bataillon se trouvait dans la vallée du Rhône, où la division allemande « Das Reich » tentait de s'échapper de l'emprise de l'armée française.

Roger LAURENT témoignera de ces épisodes douloureux qu'il a vécus si jeune au cours d'une conférence qu'il donnera le samedi 18 juillet à 20h00 à la bibliothèque.



## Fête médiévale

# 15 août

*Gentes dames et beaux damoiseaux*

*Quittez vos chaumières un temps et venez festoyer*

### Echoppes

Tout l'après-midi, des métiers artisanaux rares ou perdus prendront vie sous vos yeux grâce à la Maisnie de Montferrand qui recrée l'ambiance des marchés où se côtoyaient les brodeuses, l'enlumineur, l'apothicaire, le vitrailiste, le borcelier, l'haubergier, ...

### Jeux

Venez découvrir en famille les pratiques de jeux populaires du moyen-âge (merelle, lièvre et chasseur, dames, ...) à votre disposition toute la journée. Et qui sait si vous testerez le tir à l'arc ? Ou si votre enfant montera un fier destrier ?

### Spectacle

Les baladins et les bouffons du théâtre Iguane, juchés sur de longues échasses vous tournebouleront avec leur farce et leur fol accoutrement.

### Ménestrels

Quand Vagarem réunit la foule dans les rues, ça tape du tambour, ça abrase de la cornemuse, ça envoie de la vielle à roue. Et le groupe nous offrira un concert à capella dans l'église à 17h00.

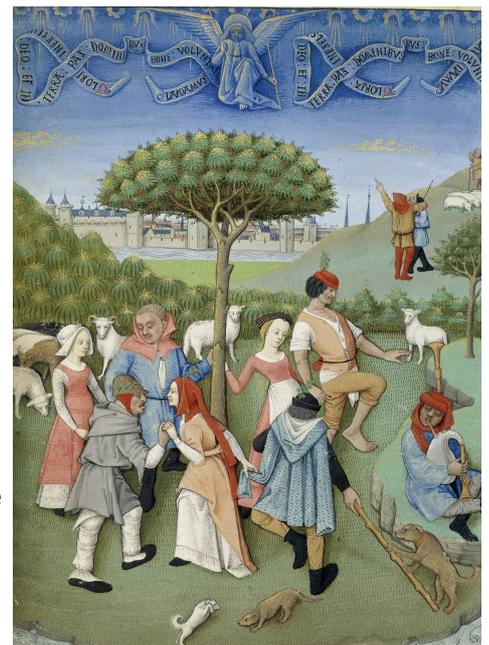
### Bonne pitance

Mets bouillir en un pot et quand les lentilles sont cuites assaisonne avec un peu de lard. Pour ripailler le midi, mandez Maistre Bernard Nury (réservation 04 75 38 93 83).

### Et ne pas omettre

De bons breuvages pour les gosiers secs, les tourtes farcies de tomates de messire Bernard Pizza, des tisanes aux herbes de notre montagne, les grimoires de la Bouquinerie Crouseilloune, ...

### A bientôt !



# 17-20 août *Mondial mixte doublette longue*

## Une compétition mondiale

Notre commune accueillera cet été du 17 au 20 août, le 2<sup>ème</sup> Mondial mixte doublette de Longue, en présence des huit joueuses de l'équipe de France senior, ainsi que d'une équipe officielle de Chine.

Cette compétition regroupera environ 64 doublettes venues des 4 coins de France qui s'affronteront sur 3 sites : au village de Cros de Géorand 16 jeux, au bord du Lac de La Palisse 8 jeux, au hameau de La Palisse 8 jeux.

L'accueil des joueurs se fera le lundi 17 août sur la place de Cros de Géorand dans l'après-midi ; les compétitions se dérouleront le mardi 18 et le mercredi 19 au matin sur les 3 sites et les phases finales auront lieu le mercredi 19 août après-midi au bord du Lac de La Palisse.



## Des animations

### Exposition Artistique

« **Les voitures à Cuba** »  
du 17 au 23 août - bibliothèque  
ou ancienne école de La Palisse  
(lieu à déterminer)

### Animation - démonstration d'aviron

Les 18 et 19 août  
sur le Lac de La Palisse  
par le Club d'Aviron de Romans.



### Exposition 40 voitures du Club « Epoque Auto Lyon »

Mercredi 19 août - au parking du village  
Exposition conduite par une célèbre Renart Propulsée  
par un 6 cylindres en ligne de 4.2 litres.

## Des célébrités

Cette manifestation permettra de voir sur notre commune s'affronter les meilleurs joueurs mixtes de France, en présence de nombreuses personnalités comme Barbara Barthet, Championne du Monde en titre de tir de précision, Shirley et Dino célèbres comiques, Dany Larry magicien de renommée mondiale, connu dans une célèbre émission télévisée.

La logistique de cette manifestation (qui requiert 900 repas et 300 chambres) sera assurée par les acteurs de notre économie touristique en montagne ardéchoise.

Les médias locaux et nationaux (presse, vidéo, télé) couvriront l'événement. Notre commune et plus globalement la montagne ardéchoise sera à l'honneur.

Il ne reste plus qu'à souhaiter une météo favorable !

## Office de Tourisme

L'office de Tourisme des Sources de la Loire a renouvelé son bureau :

### Président

**Bruno Ragonnet**  
(Bar des Cévennes)

### 3 Vice-Présidents

**Michel Fournier**  
(Camping les Airelles)

**Nicolas Vernet**  
(hôtel Beauséjour)

**William Wood**  
(Domaine du Lac Ferrand)

### Secrétaire

**Jocelyne VERNIER**  
(ferme auberge la Grolle)

### Trésorière

**Tania Rippert**  
(chambres d'hôte la Bigue)



# Calendrier, les prochains rendez-vous

## Croisière en Forez

le 27 juin

organisée par le Club de Géorand

## Les rapaces d'Europe

du 1er juillet au 30 août

Exposition à la Bibliothèque

## Randoland

le 4 juillet

Un circuit avec énigmes à découvrir au Lac de La Palisse avec l'Office de Tourisme



## Les oiseaux d'eau

le 7 juillet à 9h00

Observation des oiseaux avec la LPO au lac de La Palisse

## Pétanque

le 11 juillet

Concours en doublettes l'après-midi organisé par le Comité des Jeunes

## BAL sous chapiteau

le 11 juillet

avec le groupe P2M organisé par le Comité des Jeunes

## L'âne si doux...

le 14 juillet

Balade au Lac de La Palisse proposée par la Bergerie du Plateau (2 euros le tour)

## La Résistance

le 18 juillet à 20h00

à la bibliothèque Roger LAURENT témoignera de son engagement durant la Résistance



## L'énergie de l'eau

Le 21 juillet

avec EDF au Lac de La Palisse Présentation du complexe hydroélectrique de Montpezat

## Les oiseaux de nos montagnes

Le 25 juillet à 20h00

à la bibliothèque René LAVASTRE, passionné d'ornithologie, répondra à vos questions

## Loire sauvage

le 28 juillet

Animation proposée par l'association SOS Loire Vivante au Lac de La Palisse

## Petit âne gris...

le 4 août

Balade au Lac de La Palisse proposée par la Bergerie du Plateau (2 euros le tour)

## Pétanque

le 14 août - journée

Concours en tête à tête le matin, en triplettes l'après-midi organisé par le Comité des Jeunes

## BAL sous chapiteau

le 14 août - soirée

avec le groupe Cyclone organisé par le Comité des Jeunes

## Festoyons braves gens !

Le 15 août

Le programme de la fête annuelle est détaillé en p 18



## BAL sous chapiteau

le 15 août - soirée

avec sono Sound Machine organisé par le Comité des Jeunes

## BAL musette

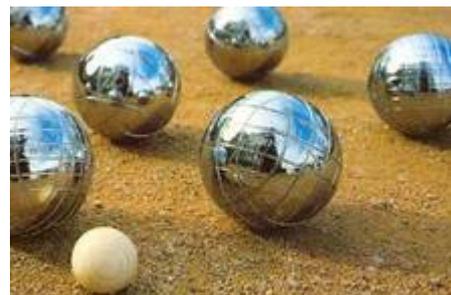
le 15 août - soirée

à la salle polyvalente organisé par le Club de Géorand

## Ball-trap

les 15 et 16 août

à partir de 10h00 organisé par la société de Chasse la St Hubert des Hautes Terres



## Mondial mixte de longue

du 17 au 20 août

Le programme de cette compétition amicale et des animations qui l'accompagnent est détaillé en p 19.



## En voiture !

le 23 août à 11h30

Arrêt sur la place du village des voitures anciennes de l'association « les vieux boulons ».



## Soirée Maôche

En octobre

(date fixée ultérieurement) organisée par le Club de Géorand

## L'hiver à Cros de Géorand

Expo photo

du 10 nov au 30 janv 2016 à la bibliothèque



## BAL salle polyvalente

le 21 novembre

avec sono Sound Machine organisé par le Comité des Jeunes